

**20241202\_DL\_12**

**OBJET :** Offre de services  
dans le cadre de  
l'expérimentation  
« Territoire connecté et  
durable »

**Date de convocation :**  
22 novembre 2024

**Date de séance :**  
**02 décembre 2024**

**Date d'affichage :**  
12 décembre 2024

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 21

**Membres votants :** 32

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément à la loi*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Etaients présents :** Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME, Monsieur DELFOSSE

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

### **Pouvoirs :**

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA  
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY  
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN  
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE  
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART  
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT  
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Dans le cadre de l'expérimentation pour le déploiement d'un réseau bas débit d'objets connectés, le Président propose au Comité syndical de valider le projet de Charte de fonctionnement du service propre à cette expérimentation. Il s'agit de définir avec les membres et parties prenantes, les conditions techniques et financières du déploiement sur leur territoire.

Le Président propose dans ce cadre la prise en charge de 10% du coût des capteurs relevant du périmètre de cette expérimentation, représentant un budget de 11 000€ pour le syndicat mixte. En effet, les acteurs de cette expérimentation permettent au syndicat mixte de roder ses procédures et d'évaluer l'offre de services à proposer au titre de la généralisation du déploiement.

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique
- Vu le projet de l'offre de service dans le cadre de l'expérimentation « territoire connecté et durable »
- Vu le projet de charte de fonctionnement de l'offre de services le cadre de l'expérimentation « territoire connecté et durable »

## DELIBERE

**ARTICLE 1** – La mise en œuvre de l'offre de services dans le cadre de l'expérimentation « territoire connecté et durable » est approuvée.

**ARTICLE 2** - La Charte de fonctionnement dans le cadre de l'expérimentation « territoire connecté et durable » définissant ses conditions d'application, est approuvée.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.